

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2006023

Signataire : JD/MB

OBJET : "Port/Chemin Vert" : approbation du CRACL présenté par la SIDEC pour l'année 2005 :

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la convention de concession d'aménagement signée le 22 novembre 1991 pour une durée de 12 ans sur l'opération Chemin Vert,

Vu la prorogation de l'opération d'un an le 17 décembre 1992,

Vu l'avenant n° 1 du 30 novembre 2002 autorisant des avances de la ville à l'opération,

Vu la non compatibilité avec le S.D.A.U. de 1976 rendant la ZAC caduque,

Vu la convention de concession d'aménagement signée le 27 novembre 1991 pour 12 ans, pour la rue du Port,

Vu l'avenant signé le 13 mars 2003 ayant pour objet le regroupement des deux conventions les fondant en une seule « **Rue du Port et du Chemin Vert** », le mettant en conformité avec la loi S.R.U. et prorogeant la durée au 31 décembre 2007,

Vu l'avenant n° 1 signé le 10 janvier 2006 fixant la participation de la ville actualisée à 2004,

Considérant le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (C.R.A.C.L.) relatif à l'opération Port-Chemin Vert par la SIDEC pour l'année 2005 et ses perspectives,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Union pour un Mouvement Populaire" s'étant abstenus.

DELIBERE :

Article unique : Approuve le C.R.A.C.L. relatif à l'opération **Port-Chemin Vert**, comprenant l'état des dépenses et des recettes arrêtées au 31 décembre 2005, le bilan prévisionnel et le plan prévisionnel de trésorerie, faisant apparaître :

- un montant global d'opération de **50 740 283 € H.T.**,
 - une participation prévisionnelle des collectivités concédantes **de 36 814 493 € H.T.**,
- un déficit final d'opération au 31/12/2011 de **26 905 307 € H.T.** coût de dépollution compris.

Le Maire